



Chers concitoyennes, chers concitoyens,

La rumeur, les élus, certaines informations affirment que les décisions sont prises... **C'est faux ! Rien n'est encore décidé.** Au moins trois étapes réglementaires doivent être franchies qui nous concernent directement, car elles existent pour recueillir notre avis sous forme d'enquête publique : le Plan Local d'Urbanisme de Poligny (PLU), la nouvelle station d'épuration, le permis de construire de l'aménagement Center Parcs.

Entre le 6 décembre et le 6 janvier, se déroulera l'enquête publique relative au PLU de Poligny.

En quoi le PLU de Poligny concerne-t-il le projet Center parcs ? Parce qu'il y est prévu de classer 90 ha de forêt communale, actuellement en zone naturelle inconstructible, en zone d'urbanisme de loisirs – AUL.

Mobilisons- nous pour éviter ce déclassement en donnant notre avis pendant l'enquête publique. D'ici le 6 janvier, nous vous adresserons régulièrement des informations dans vos boîtes aux lettres, sur le site du Pic noir et sur la page Facebook.

Quelques premiers éléments de réflexion :

Les services polinois

La municipalité se fixe l'objectif d'une population totale de 5 000 habitants (= permanents, secondaires et étudiants) à Poligny. Elle affirme que les services actuels – professions de santé, services d'urgence, services à la population, services administratifs, écoles,... - sont suffisants.

Or, le Center parcs augmentera la population d'environ 2 000 à 2 500 personnes, avec qui nous devons *partager* les services actuels !

Pensez-vous vraiment que l'activité économique du Center parcs va améliorer la vie des Polinois ou au contraire, devons-nous nous contenter de moins, à commencer par les professions de santé et les services à la population !

Les accès au Center parcs

L'accès retenu serait la route forestière de la combe aux Larres, puis probablement celle des Fortunes jusqu'au lieu-dit la Grange des bois trouvés (limite nord de l'emprise).

Cette voie sera à aménager pour permettre à 1400 véhicules de circuler (400 départs, 400 arrivées de touristes, les mouvements de 300 salariés 2fois/jour, les livraisons...). Ceci obligera la construction de routes nécessitant 10 ha supplémentaires de forêt qui s'ajoutent aux 89ha réservés à l'aménagement du Center Parcs. La sécurité routière exigera sans doute la construction d'un rond-point sur la RN5 pour accéder à cette route, suffisamment calibré pour permettre les manœuvres des véhicules.

Aucune information sur ce dispositif dans le PLU ! De surcroît..., qui va payer ???? *Ces routes sont actuellement la propriété de Poligny et de Chausseans. Le budget de ces communes peut-il raisonnablement supporter cette dépense conséquente ? Au détriment de quoi ?*

Les véhicules transiteront par la place des Déportés et l'avenue de Genève. On imagine les nuisances et les difficultés qui s'ajouteront à celles déjà provoquées par l'actuelle circulation : encombrements, manœuvres, saturations, bruits, pollutions qui irritent et fragilisent les yeux et le système respiratoire, particulièrement ceux des enfants et des personnes âgées, dangerosité accrue pour les piétons. L'attrait touristique de cette place centrale, conviviale et marchande sera gravement compromis.

Aucune anticipation en terme de sécurité dans ce PLU ! Quelle mesures pour les piétons, les cyclistes, quels aménagements pour sécuriser la route de Genève ?

Pour cette consultation où vous avez le pouvoir d'intervenir et de modifier le cours des choses, nous vous adresserons d'autres informations, n'hésitez pas à consulter notre site internet : www.lepicnoir.fr.

Ce que vous devez d'ores et déjà savoir pour utiliser vos droits d'intervention, entre le 6 décembre et le 6 janvier :

- Pendant la durée de l'enquête, chacun d'entre nous peut consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet - accueil de la mairie, du lundi au vendredi, de 8 h30 à 12 h et de 14 h à 17h30. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse où se déroule l'enquête : Mairie de Poligny - 49, Grande Rue - 39800 POLIGNY.

- *Actuellement, aucune adresse courriel n'est proposée, serait-ce volontaire ??*

- Vous pouvez aussi demander à rencontrer le commissaire enquêteur qui recevra en mairie à la « salle Lamy » : mardi 6 décembre 2016 de 9 h à 12 h, samedi 17 décembre 2016 de 9 h à 12 h, mardi 27 décembre 2016 de 14 h à 17 h, vendredi 6 janvier 2017 de 14 h30 à 17 h 30. *Le nombre de ces permanences est trop restreint pour permettre à chacun de pouvoir intervenir. C'est un légitime sujet de mécontentement que vous pouvez exprimer.*

A bientôt !

Le Pic noir

Suite =>